

Propositions de même nature

Autor(en): **Sandmann, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **34 (1970)**

Heft 133-134

PDF erstellt am: **23.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROPOSITIONS DE MÊME NATURE

I.

« [Un livre de ce genre] doit être tenu pour une contribution provisoire, ou si l'on veut apéritive aux études de syntaxe française » dit M. G. Antoine dans la conclusion de sa thèse sur la coordination en français¹. Ayant élucidé avec tant d'autorité les problèmes logiques, psychologiques, grammaticaux et stylistiques de la coordination, l'auteur s'est montré modestement sceptique quant aux résultats de ses enquêtes. Il a laissé la porte ouverte, il a invité à la discussion. Encouragé de la sorte à réexaminer la question j'ai indiqué dans la critique de son livre — critique qui n'a pas caché, j'espère, mon admiration — que M. Antoine aurait pu profiter de la connaissance des grammairiens allemands de la première moitié du XIX^e siècle². Entre temps j'ai esquissé l'historique des emplois du terme coordination avant 1850³. Qu'on veuille comparer les citations suivantes pour avoir une première impression du changement de perspective qui en résulte :

Ainsi le mot — et par conséquent le concept même de coordination grammaticale — se risque timidement après 1860, se généralise avec lenteur entre 1880 et 1900 et ne devient monnaie courante qu'à l'aube du XX^e siècle. (Antoine 211).

Man sieht, dass in den zwanziger Jahren des vorigen Jahrhunderts in deutschen Landen die Lehre von der Beiordnung von Conitz bis Coblenz verbreitet war (Sdm. 6).

On se doutera bien que cette différence de perspective historique affecte les données du problème même de la coordination et nous permet de formuler des thèses tantôt complémentaires, tantôt divergentes de celles proposées par M. Antoine.

1. G. Antoine, *La Coordination en français*. Paris, Éditions D'Artrey, I, 1959 ; II, 1962, p. 1329.

2. ASNSL 202. Bd., 2, p. 147-152.

3. ASNSL 206. Bd., 3, p. 1-28. Ce travail sera cité comme « Sdm. ».

Dans les réflexions qui suivent j'ai exprimé mes vues en ce qu'elles touchent à une question apparemment marginale, mais dont l'étude — comme si souvent en linguistique — conduit directement au fond du problème. Une discussion impliquant comme celle-ci une certaine connaissance des traditions grammaticales des deux côtés du Rhin n'est peut-être pas inopportune pour rendre hommage à un savant strasbourgeois représentant si parfaitement une nouvelle tradition d'inspiration européenne.

2.

Comme point de départ, choisissons un passage du *Bon Usage*, bien connu par tous et certainement pas ignoré de M. Antoine, où M. Grevisse dit au paragraphe 177 (éd. 1959) :

Deux propositions de même nature, non dépendantes l'une de l'autre, peuvent être liées entre elles par une conjonction (ou locution conjonctive) : ce mode de groupement s'appelle COORDINATION.

On peut se demander en effet avec M. Antoine : « De quelle nature s'agit-il : logique ou grammaticale ¹ ? » Mais précisons tout de suite : il ne faut tenir compte pas seulement du mot *nature*, mais aussi et surtout de *même*, qualificatif de *nature*. Le mot *même* est sans doute l'expression d'un rapport d'uniformité ou d'égalité. Cette *même nature* ne présupposerait-elle pas une égalité de rang ? Un coup d'œil sur la tradition grammaticale confirmera notre hypothèse. « Ces propositions sont dites *coordonnées* parce qu'elles occupent le même rang dans la pensée » écrit le grammairien suisse C. Ayer en 1851 ² (Sdm. 2). Ici nous trouvons en effet que l'expression *même nature* a été remplacée par *même rang*, et il devient probable que ceux qui parlent ainsi pensent à un ordre hiérarchique. Nous proposons donc une reformulation de la question de M. Antoine : « De quelle hiérarchie s'agit-il : logique ou grammaticale ? »

Il est clair que Ayer, disciple de K. F. Becker envisage le phénomène comme ressortant de « la pensée ». Mais son maître admet deux ordres : outre l'ordre logique il connaît un ordre grammatical. Il admet de plus que deux « pensées », c'est-à-dire deux propositions, logiquement coordonnées (à l'aide de *car* par exemple) peuvent être exprimées par une subordination grammaticale (à l'aide de *parce que*) ³ (Sdm. 18). Aux anti-

1. Antoine, *l. c.*, p. 217.

2. *Grammaire française*, Lausanne.

3. K. F. Becker, *Organism der Sprache*, Frankfurt a. M., 1841, p. 541.

podés de cette théorie qui a été aussi *grosso modo* celle de Herling ¹ (Sdm. 15/16), nous trouvons Eduard Mätzner qui écrit dans sa remarquable *Syntax der neufranzösischen Sprache* I, 3 (Berlin, 1843) :

Sätze sind einander beigeordnet, wenn sie grammatisch [N. B.] auf einander bezogen sind, ohne dass einer die Natur eines entwickelten Satzgliedes des anderen hat.

Selon lui donc, le lien entre deux propositions indépendantes est d'ordre grammatical. Sa théorie s'accorde mieux avec la notion de « rang grammatical » (*grammatische Würde*) définie par F. Schmitthenner (*Ausführliche deutsche Sprachlehre* II, 142, Frankfurt a. M. 1828) comme indiquant la différence entre proposition principale et proposition subordonnée.

Évidemment, dans notre genre d'enquête, la tradition n'est pas un guide sûr et la question « hiérarchie logique ou hiérarchie grammaticale ? » est en danger de devenir une question d'étiquettes, surtout autant que nous ignorons la réponse à cette autre question : « Hiérarchie de quoi ? »

3.

Pour la trouver faisons d'abord une observation importante : toutes les opinions citées jusqu'ici prétendent ignorer une coordination de mots pour ne s'en tenir qu'à la coordination de propositions ou de phrases, et cette tradition se maintient avec une rare ténacité jusque dans les manuels modernes. F. Sommer (*Vergleichende Syntax der Schulsprachen*, 1931) tout comme la syntaxe latine de Leumann-Hofmann-Szantyr (1965) traitent de la coordination dans le chapitre *Satzgefüge*. MM. Le Bidois (*Syntaxe du français moderne*) en parlent dans la « Syntaxe des propositions » (vol. II, livre XI). La formule de M. Grevisse lui-même reflète cette tradition. Entendons-nous : la coordination des mots et des termes n'est pas oubliée, témoin la syntaxe de MM. v. Wartburg et Zumthor qui en parlent dans un chapitre quand même intitulé *Propositions coordonnées et conjonctions de coordination* ². L'impression persiste toutefois que la coordination intéresse d'abord et surtout la syntaxe des propositions et qu'on accommode la coordination des termes et des mots tant

1. Herling est l'auteur de plusieurs traités grammaticaux dont un des plus curieux est *Über die Topik der deutschen Sprache*, Abhandl. des deutschen Gelehrtenvereins, Stück 3, Frankfurt a. M. 1821.

2. W. v. Wartburg et P. Zumthor, *Précis de syntaxe du français contemporain* ², Berne, 1958, § 87.

bien que mal. Avec cette pratique s'accorde, du reste, l'usage terminologique qui appelle *conjonctions*, les particules dites « coordonnantes » *et, ou, mais*, etc., ce qui fait également penser à un lien entre des propositions.

Ce phénomène curieux demande une explication. On pourra la chercher dans les deux traditions principales dominant notre science grammaticale : l'une, d'orientation surtout logique remonte à l'antiquité et l'autre, dite « historique », fortement imprégnée de psychologie, prend naissance au commencement du XIX^e siècle.

A partir des explications des stoïciens¹ on a établi la prééminence de la proposition sur le mot à l'aide d'une théorie qui voit dans les phrases de type *pater et mater obierunt* le résultat d'un télescopage de deux propositions indépendantes : *pater obiit + mater obiit* de sorte que la coordination des mots (*pater et mater*) n'existait que grâce à une coordination de propositions. Celle-ci étant donnée l'autre pouvait en être dérivée. Selon la même formule on pouvait également créer une proposition avec deux verbes ; Adelung a opéré avec l'exemple-type *der Feind kam + der Feind tötete = der Feind kam und tötete*². En principe la coordination de deux membres de phrases (de deux objets, de deux adverbes, etc.) pouvait presque toujours être « expliquée » de la même façon. On aurait tort de demander aux vieux grammairiens si cette « explication » vaguement génétique était plutôt d'ordre ontogénétique, c'est-à-dire illustrant la formulation linguistique à partir d'une donnée logique, ou si l'on pensait à une phylogénèse selon laquelle les propositions coordonnées appartiennent à une étape évolutive antérieure. Adelung au XVIII^e siècle n'excluait pas l'explication phylogénétique, mais le plus souvent on ne posait pas cette question très moderne.

Ce que nous voulons retenir ici c'est le fait que la coordination des propositions passait pour un phénomène élémentaire, primordial, alors que la coordination des mots n'était qu'une construction secondaire.

Avec les recherches de F. Thiersch³ sur la langue des poèmes homériques on commençait à comprendre que la combinaison « phrase princi-

1. Cf. C. Prantl, *Geschichte der Logik des Abendlandes* I, 1855 (1955), p. 455 et 521.

2. Cf. B. Delbrück, *Vergleichende Syntax der indogermanischen Sprachen*, 3. Theil, Strassburg 1900, p. 412.

3. F. Thiersch, *Griechische Grammatik, vorzüglich des homerischen Dialekts*², 1818. Cf. Delbrück, *l. c.*

pale + phrase subordonnée » était le résultat d'une évolution d'un type de construction où se trouvaient combinées deux phrases indépendantes. Maintenant on avait enfin ouvert une véritable perspective phylogénétique, enfin les phrases coordonnées devenaient une réalité historique et psychologique. Elles étaient censées caractériser le parler des « primitifs », des enfants et — chose curieuse — des poètes épiques. Ces phrases coordonnées devaient forcément être quelque chose de positif. N'a-t-on pas postulé une langue proto-indoeuropéenne dépourvue de phrases subordonnées ¹ ? Ces juxtapositions primitives devaient se prêter à diverses fins expressives quoiqu'elles ne fussent pas susceptibles d'une rigoureuse analyse logique. La conception un peu anémique de « proposition logique » cédait le pas à la « phrase », même au « monorhème », et là où n'avait dominé que le principe de la pensée pure, on découvrait toutes sortes de valeurs expressives, on commençait à comprendre la dégrammaticalisation, la segmentation, la brisure expressive.

La « phrase », le « monorhème » étaient des phénomènes primordiaux à plus juste titre encore que les propositions. Cette conviction nourrissait la croyance néogrammairienne qu'« au commencement était la phrase et non pas le mot ». De là s'ensuit que dans la réalité historique la coordination de phrases précédait celle des mots ². De plus l'étymologie prouvait que les particules copulatives telles que *et* remontent à de vieux adverbes, ce qui présuppose évidemment l'existence d'un verbe fini, donc d'une phrase.

Nous assistons donc à un spectacle curieux : malgré les tendances anti-logiciennes bien connues de la méthode historique, les traditions de cette école viennent se greffer sur celle de la grammaire « logique » pour affirmer la prééminence de la coordination des propositions-phrases sur celle des mots. Ceci explique le traitement accordé à la « coordination des propositions » dans nos grammaires. Cela ne va pourtant pas sans difficultés. Psychologiquement on ne saurait justifier l'étiquette « construction coordonnante » pour caractériser une construction comme le célèbre *veni, vidi, vici*. Il s'agit ici clairement d'un « climax », c'est-à-dire d'une succession de trois actes de plus en plus significatifs et importants, dont le dernier domine les autres et en est le point culminant. Psychologiquement les deux actes préparatoires sont subordonnés — en proportions iné-

1. On se base ici sur le travail de E. Hermann, *Gab es im Indogermanischen Nebensätze ?* Ztschr. f. vgl. Sprachf. XXXIII, 1895, p. 481-535.

2. Cf. Sdm., p. 19.

gales du reste — au troisième indiquant le résultat. Pourtant nos grammairaires n'hésitent pas à appeler « coordonnantes » les constructions de ce genre, se fondant sur la non-subordination grammaticale des trois membres du « climax ». Elles ont donc abandonné le raisonnement psychologique pour suivre une tradition logique. Or en bonne logique il est parfaitement légitime d'affirmer que tout ce qui n'est pas subordonné doit forcément être coordonné, puisque, dans le cadre des rapports logiques *tertium non datur*. Voilà le raisonnement principal dont on peut se servir à la rigueur pour défendre la nature coordonnante de *veni, vidi, vici*. Le caractère négatif de cette argumentation saute aux yeux. Si l'on cherche à donner un appui positif à cette thèse on retombe de nouveau sur la théorie du télescopage déjà examinée. Selon elle la coordination de *pater et mater* dans *pater et mater obierunt* exige et présuppose l'existence de deux propositions coordonnées *pater obiit + mater obiit*, donc, la coordination logique des propositions est un fait.

La base théorique de cette tradition logique est peu solide comme on verra dans la suite.

4.

Sitôt que nous posons la question du rang syntaxique, la *même nature* des propositions coordonnées ne se laisse guère démontrer. Deux propositions coordonnées sont en fin de compte surtout des constructions indépendantes et il est malaisé de fonder un critère hiérarchique de rang sur quelque chose d'aussi négatif que la non-dépendance des propositions. D'autre part l'égalité de rang ressort clairement des constructions « secondaires », « télescopées ». A l'intérieur d'une phrase elle se fonde sur l'identité des fonctions syntaxiques : sont coordonnés deux sujets d'un même verbe, deux verbes ayant un même sujet, deux objets directs, deux adverbes d'un même verbe, deux épithètes d'un même nom, etc. (cf. J. Haas, *Französische Syntax*, 1916, § 479). Dans la liaison copulative des mots cette égalité du rang syntaxique demande même une uniformité morphologique des mots en question (cf. v. Wartburg-Zumthor, *Précis de syntaxe du français contemporain*², § 88). Analysant cet état de choses on arrive facilement à la conclusion paradoxale que l'égalité hiérarchique qui nous intéresse se laisse facilement déterminer à l'intérieur d'une phrase grammaticalement construite, mais qu'un critère sûr fait défaut si l'on veut évaluer le rang grammatical de deux phrases indépendantes, se suivant sur la ligne du discours.

On a de bonne heure essayé de remédier à cette difficulté en réduisant la proposition à un nom-concept dont elle représenterait l'analyse ¹. Les résultats de cette tentative ne laissent parfois pas d'être pittoresques. On pouvait toutefois se persuader que la coordination de deux propositions était un phénomène aussi positif que la coordination de deux noms. Sans doute la réduction de la proposition à un nom-concept avait pour but la réintégration de la grammaire dans la logique.

Or — les grammairiens l'oublient parfois — les manuels de logique traditionnelle ignorent pratiquement la coordination des propositions et parlent en revanche d'une coordination de concepts. Ceci correspondrait aux « mots » selon le parallélisme logico-grammatical « concept-mot », « jugement-proposition ». Comment réconcilier une logique qui ne connaît que la coordination des concepts-mots avec une tradition grammaticale qui favorise les propositions ? Qu'on nous permette, en guise de conclusion, de discuter cette question et de signaler en même temps le sens original de « rang », terme si souvent évoqué au cours de cette discussion.

5.

On sait que la logique traditionnelle connaît un ordre de concepts sous l'image soit du célèbre « arbre de Porphyre » ² soit sous celle d'une pyramide. Pour illustrer la notion de rang la pyramide nous fournit peut-être l'image la plus utile. Une pyramide s'élève en effet d'une base très large par des échelons parallèles vers un sommet occupé par le concept le plus général de *l'être*. Les concepts situés sur le même échelon occupent le même rang ; et, bien entendu, les concepts de rang inférieur se trouvent subordonnés aux concepts de rang supérieur. Sans pouvoir entrer ici dans les détails de la doctrine logique, faisons pourtant quelques remarques indispensables pour une meilleure compréhension de nos traditions grammaticales.

La coordination logique n'est qu'une complication de la subordination. La coordination de *père* et de *mère* affirme une subordination « de même

1. Cf. A. Krüger, *Erörterung der grammatischen Eintheilung und der grammatischen Verhältnisse der Sätze ; nebst einer Beurtheilung der von Bernhadi, Thiersch und Schmitthenner in der Lehre von der Satzfügung befolgten Methode*. Frankfurt a. M., 1826, p. 27 (Sdm., p. 9).

2. J. M. Bocheński *Formale Logik* dans *Orbis Academicus*, Freiburg/München 1962, p. 155.

nature » sous le concept de *parent*. Pour rendre explicite cet état de choses on peut avoir recours à deux propositions parallèles : *le père est un parent, la mère est un parent*. De là on procède facilement à la « complication » *le père et la mère sont des (les) parents*. Mais soulignons dès maintenant que nous n'avons décrit qu'un procédé pédagogique, une méthode pour rendre explicite, à l'aide de propositions, un rapport conceptuel ; ceci ne veut point dire que la « complication » logique est le résultat d'un télescopage des deux propositions indépendantes ! C'est précisément l'erreur de la grammaire traditionnelle d'avoir vu les choses sous ce jour. Nous gardant expressément contre ce genre de fausse interprétation des données analytiques examinons un autre cas. Pour démontrer que *Brutus* et *Cassius* sont coordonnés dans la phrase *César aime Brutus et Cassius* on n'a qu'à démontrer la classe à laquelle ils sont subordonnés : *objets de l'amour de César*. On se rend compte que ce rapport conceptuel est implicite dans la proposition *César aime Brutus et Cassius*. L'interprète d'une telle proposition saisit le rapport conceptuel intuitivement sans avoir à faire le détour par la pyramide des concepts. Des expériences de ce genre permettent d'arriver à une règle très simple : « Deux concepts sont coordonnés s'ils se comportent d'une façon identique à l'égard d'un troisième concept. » C'est alors qu'ils ont le même rang ou sont de la *même nature* logique. A l'aide de cette formule on peut établir un rapport de coordination au niveau de la proposition sans avoir à faire le détour théoriquement possible — et, en principe, même nécessaire — par la pyramide des concepts.

Nous avons vu comment la création d'une technique analytique qui rendait explicite un rapport conceptuel à l'aide d'une proposition a servi de prétexte à l'établissement de la fausse théorie du télescopage de deux propositions et à « l'explication » de la coordination des mots par celle des propositions. Cette méthode erronée semblait offrir l'avantage de considérer une forme syntaxique compliquée comme le résultat du jeu combiné de formes plus simples et de satisfaire ainsi un idéal théorique d'explication. Cette méthode n'est pas seulement erronée, elle est aussi dangereuse puisqu'elle masque le fait que *les propositions de même nature* font écho aux *concepts de même nature* et reflètent au fond une hiérarchie logique. Loin d'expliquer la hiérarchie logique des termes comme un phénomène secondaire, c'est-à-dire comme le résultat d'un télescopage de propositions, ce sont celles-ci qui ne font qu'expliciter et illustrer une hiérarchie de concepts. Le rang logique des propositions doit donc se conce-

voir par analogie avec le rang conceptuel. Ceci a été bien compris par les vieux grammairiens qui ont voulu réduire la proposition au nom-concept¹. D'autre part les propositions « coordonnées » comme *veni, vidi, vici*, nous l'avons vu, se laissent mieux comprendre comme membres détachés d'un contexte, c'est-à-dire psychologiquement. A notre avis donc, les bases théoriques justifiant le terme *propositions de même nature* sont assez faibles, alors que les expressions *termes de même nature* ou *concepts coordonnés* seraient parfaitement légitimes.

M. SANDMANN.

1. V. *supra* p. 62, n. 1.